

Pau, le 12 mai 2004

**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE
 des contrôleurs réunie le 11 mai 2004**
ORDRE DU JOUR : - LISTE D'APTITUDE DE C EN B (CAP des contrôleurs compétente en qualité de catégorie d'accueil).
Présents pour la CGT : Aline LABAT § Christian MANCHO.
La nouvelle composition des CAP, suite aux dernières élections (CGT : 3 titulaires), fonctionnera à c/ du 1^{er} juin.

Cette année, sur les 148 agents de catégorie C qui remplissent les conditions statutaires dans le département, 111 se sont portés candidats à l'emploi de contrôleur, soit 75%.

**DECLARATION DES ELUS CGT
 LORS DE LA CAP LOCALE DU 11
 MAI 2004**

Le pouvoir d'achat, les carrières stagnent pour les agents des « Finances » comme dans toute la Fonction Publique, ...sauf que seuls les cadres dirigeants du ministère (dont les TPG et les Directeurs départementaux) viennent d'obtenir une substantielle revalorisation par l'instauration d'une super NBI.

Par contre, alors que les missions exercées par les agents sont de plus en plus qualifiées, l'administration refuse d'adapter l'évolution des carrières aux réalités et aux besoins des personnels dans chaque catégorie. Ainsi quelles que soient les modalités actuelles d'accès à la catégorie supérieure, le nombre de places reste faible.

Pourtant les attentes sont fortes, à l'exemple de la présente liste d'aptitude de C en B où l'on observe que 75% des candidats potentiels des P-A se sont inscrits, malgré l'illusion que procure ce mode de promotion, malgré le risque de mobilité désormais connu.

La CGT rappelle d'abord qu'elle exige un plan ambitieux pluriannuel de requalification des emplois.

La CGT revendique également un traitement égalitaire des personnels que l'on ne trouve pas dans le système des listes d'aptitude entre catégories. Ceci implique que le concours devienne le seul vecteur de promotion professionnelle validant (sans obliger le bachotage des épreuves) la compétence des candidats dans la mise en œuvre des missions qu'ils exercent.

Une première sélection est opérée par la Direction Locale, écartant 17 agents, à partir de critères répondant à une « jurisprudence CAP nationale » généralement reprise dans les départements:

- ceux qui n'ont pas la note 19 sur les 3 dernières années
- ceux qui ont déjà bénéficié d'une liste d'aptitude depuis moins de dix ans
- ceux qui ne se mettent à disposition de l'administration pour l'affectation.

Parmi les 94 candidats restants, l'Administration propose le choix suivant, limité depuis l'an dernier à 5 agents classés, le « vivier » composé de 3 agents non classés n'existe désormais plus.

Les 5 agents classés:

- 1- SAZATORNIL Christiane –Pau Ville– ARP1 3^{ème} (déjà en 2003)
- 2- VERPOORTEN Dany –Paerie– ARP1 2^{ème} (déjà en 2003)
- 3- ROSA Jacqueline- TP de Bayonne- ARP1 3^{ème}
- 4- BAZET Evelyne – Pau Banlieue- ARP1 3^{ème}
- 5- CAMIN Bégonia- TG Pau- ARP2 9^{ème}

L'abstention émise lors du vote par les élus de la CGT s'appuie sur la position du syndicat concernant le principe de la liste d'aptitude (voir déclaration). Les compétences des agents retenus au plan local ne sont évidemment pas contestées. Vu le nombre important d'agents appuyés par les chefs directs, la liste proposée est forcément le fruit d'une hyper sélection. La CGT a soutenu la prise en considération de critères « objectifs » tels que l'ancienneté dans la carrière, en âge.... Le classement des 3 collègues retenus cette année a été effectué en ce sens.

Dans le cadre de la préparation de la CAP les élus CGT ont demandé à consulter tous les dossiers comme prévu par les textes. Non pas pour avancer des noms face à ceux proposés par l'administration mais en 1^{er} lieu pour examiner si des faits tels que la maladie, le temps partiel ...étaient mis en exergue à l'encontre de collègues. Tel n'est pas le cas, mais la teneur de certaines appréciations nous laisse à penser qu'elles n'ont pas toujours fait l'objet d'une communication auprès des intéressés.

Aussi avons nous demandé que les fiches établies par les chefs directs puissent être émargées par les postulants à la liste d'aptitude. La direction locale admet qu'un entretien est logiquement utile et conseillé avant transmission de l'avis la TG.

Ci dessous quelques indications qui donnent une idée des appréciations portées par les chefs directs :

➤ Rapports appuyés :	64	57,6 %
➤ Rapports moyens neutres, prématurés :	40	36,0 %
➤ Insuffisances, Inaptitude:	7	6,4 %
Total :	111	100,0 %